

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 DECEMBRE 2018

Présents : MM RAVEL Jean-Paul, LATOUR Agnès, DURRIS Roland, DURRIS Jean, NOUVET Christine, GAUMOND Marie-Thérèse, ROCHE Alexandre, NARDINI Philippe, PALMIER David, FAYARD Liliane et LAURENT Florence

Absents excusés : BERGEAT Lionel et GEORGES Pierre-Eric

Secrétaire de séance : NOUVET Christine

Approbation du compte rendu :

Le compte rendu n'appelant aucune autre observation est approuvé à l'unanimité.

Indemnité de conseil au comptable du trésor :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de Monsieur MARI, trésorier de Boën-sur-Lignon, qui sollicite l'indemnité de conseil. A l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas attribuer d'indemnité compte tenu que la mairie ne sollicite pas le trésorier pour des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Convention de mise à disposition du service technique de la commune auprès de Loire Forez agglomération pour l'entretien des espaces verts d'installations communautaires :

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de mise à disposition de notre employé communal pour le débroussaillage, le faucardage, la taille, la tonte et le désherbage sur les stations d'assainissement transférées à LFA. La convention précise aussi les conditions financières et les modalités de remboursement, la durée et résiliation, et les modalités de responsabilité et de litiges relatifs à cette convention. L'assemblée approuve cette convention à l'unanimité.

Approbation du rapport 2017 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable :

Le Syndicat des Eaux de la Bombarde nous soumet pour approbation son rapport annuel. Ce service est exploité en régie par la SAUR dont la fin du contrat est le 30/9/2023. Le service dessert 19 611 habitants soit 10 392 abonnés et représente 997.84 km de canalisations. Le prix se compose d'un abonnement de 83.83 € et d'un prix de 1.55 € le m³ consommé. Ces tarifs sont soumis à un taux de TVA à 5.5% et une taxe pour l'Agence de l'Eau à 0.3€ le m³. 77 prélèvements ont permis de constater un taux de conformité de 100%. L'assemblée approuve à l'unanimité ce rapport.

Monsieur le Maire donne également l'information que le Syndicat va nous fournir une liste exhaustive des mesures réalisées sur nos points d'eau incendie que nous pourrions utiliser pour l'élaboration d'un état de la Défense Extérieure Contre l'Incendie au 10 mai 2019.

Renouvellement de la convention relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le CDG42 :

Monsieur le Maire rappelle que la convention signée avec le CDG42 pour lui permettre l'instruction des dossiers de retraite des agents arrive à échéance le 31/12/2018 et que celui-ci nous propose d'en signer une nouvelle. La durée de la convention est de 4 ans.

L'assemblée approuve à l'unanimité cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Révision des tarifs communaux :

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal n'a pas augmenté les tarifs de location de la salle des fêtes depuis le 1^{er} janvier 2012 et souligne également que ce bâtiment a fait l'objet de nombreuses améliorations depuis (nouvelle vaisselle, four de mise en température, lave vaisselle pro, nouvelles chaises et tables, rénovation peinture, changement des huisseries, isolation thermique de la grande salle, changement des lumières par des leds, ...)

Monsieur le Maire donne lecture des tarifs appliqués dans les communes autour de nous.

Après discussion, l'assemblée approuve à l'unanimité les tarifs suivants :

| Pour les résidents Trelins | Grande salle | Petite salle |
|-----------------------------------|---------------------|---------------------|
| Repas | 135 | 70 |
| Vin d'honneur semaine | 50 | 35 |
| Vin d'honneur weekend | 80 | 50 |
| Vaisselle | 40 | 40 |
| Pour les non résidents | | |
| Repas | 270 | 140 |
| Vin d'honneur et réunion | 120 | 70 |
| Vaisselle | 60 | 60 |

Le montant de la caution versée reste à 300 € pour une location sans vaisselle et à 450 € pour une location avec vaisselle.

Tout locataire de la grande salle payera un forfait nettoyage de 75 €. Pour la location de la petite salle, le locataire devra rendre propre.

Une possibilité est offerte aux associations de ne pas payer ce forfait ménage si elles rendent la salle des fêtes propre. Dorénavant les associations devront verser un chèque de caution de 75 € avant chaque utilisation. Ce chèque sera encaissé si le ménage n'est pas fait ou pas correctement.

L'ogec continue de bénéficier de la gratuité de la location de la salle des fêtes.

Les autres associations trelinoises ont toujours droit à une location gratuite par année civile et les suivantes sont facturées 50 € auxquelles il sera ajouté la consommation électrique et le remplacement de la vaisselle cassée.

L'utilisation de la salle des fêtes pour la fête patronale ne fait pas partie du comptage de location pour le comité des fêtes.

Tout locataire aura à sa charge le remboursement de l'électricité consommée. Le prix du kwh sera celui payer par la commune à Enedis.

Compte rendu des travaux et devenir de la haie qui sépare le terrain de boules du parking :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux de remblaiement en cailloux sont terminés sur le parking à côté de la mairie. L'entreprise Debrosse et notre employé ont terminé ces travaux la veille de l'inauguration de la bibliothèque. Maintenant que tout est propre, Monsieur le Maire pose la question à savoir si on maintient la haie qui sépare le terrain de boules du parking ou pas. En effet, ce n'est plus une haie mais plutôt un amoncellement de ronces. L'assemblée décide à l'unanimité de l'arracher et de voir en fonction du résultat la solution à mettre en place après.

Questions diverses :

Monsieur le Maire donne la parole à Roland Durris pour parler du dossier du local des infirmières. Le conseil avait précédemment décidé de demander aux intéressées le budget qu'elles pouvaient consacrer au loyer de façon à pouvoir prendre une décision d'engager les travaux ou pas. Celles-ci ont répondu qu'elles pouvaient prévoir un loyer de 450 € /mois. L'assemblée décide de lancer le projet à l'entrée du village, après vote de 9 pour et 2 abstentions. On va lancer la consultation et se renseigner s'il existe des subventions pour ce genre de projet.

Monsieur le Maire indique qu'il a décidé d'acheter un sapin de Noël pour mettre devant la mairie car nos sapins sous le local technique ne sont pas beaux et trop volumineux. Notre employé va le poser mardi 11 décembre.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'Association des Maires Ruraux de France qui propose aux communes rurales d'ouvrir leur mairie le 8 décembre pour mettre à disposition des citoyens un cahier de doléances et de propositions compte tenu du climat social actuel. Le délai est court pour s'organiser et Roland DURRIS explique que la mairie de Boën propose de mettre à disposition ce cahier toute la semaine prochaine aux heures d'ouverture de la Mairie. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'en faire de même en Mairie de Trelins. Cette information sera mise sur le site de la commune et sur panneau pocket.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de la mairie de Feurs qui nous demande de prendre en charge les frais de scolarité d'un enfant en classe à Feurs. La famille n'étant que de passage à Trelins chez la maman, Monsieur le Maire a demandé à la mairie de Feurs de facturer à la mairie de St Barthelemy Lestra futur domicile de la famille au cours du premier trimestre 2019.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la MFR Montbrison qui sollicite une subvention puisqu'elle accueille un jeune trelinois. L'assemblée refuse à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne également lecture de la demande de subvention du CFA de Roanne qui sollicite également une subvention pour la scolarité d'un jeune trelinois. L'assemblée refuse à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture de la réponse de Monsieur le Sous-Préfet concernant la demande de reconnaissance en catastrophe naturelle suite aux dégâts causés par la sécheresse sur la maison de M et Mme Montet. Dossier en cours d'instruction aux services spécialisés de l'Etat.

Monsieur le Maire rappelle la réouverture de la ligne ferroviaire Boën Montbrison à compter de lundi 10 décembre. La desserte sera assurée par 6 trains, dans chaque sens de circulation, les jours de semaine.

Horaire au départ de Boën : 6h35, 7h25, 10h00, 14h21, 17h18 et 18h35

Horaire d'arrivée à Boën de St Etienne Châteaureux : 9h01, 14h03, 17h00, 18h24, 19h03 et 20h10.

Une tarification incitative est proposée pour les trois premiers mois.

2€ pour effectuer Boën Montbrison

3€ pour effectuer Boën St Etienne

Monsieur le Maire informera la population par le biais de notre site et de panneau pocket.

Monsieur le Maire donne lecture des remerciements de la mairie de Pommiers, de la Fnaca Marcoux Trelins, du Centre Leon Berard et de Thomas Bonamy et de sa maman.

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de prêt gratuit d'une salle de la part de l'Ecole de Musique du Pays d'Astrée pour l'organisation du spectacle de fin d'année le samedi 25 mai. Le conseil décide à l'unanimité de ne pas donner suite.

Agnès LATOUR rappelle à l'assemblée que nous arrivons en fin d'année et donc à la période où nous distribuons les colis aux personnes qui n'ont pu assister au repas de l'amitié. Cette année certaines personnes ont fait savoir qu'elles ne souhaitent pas recevoir ce colis. Une discussion s'engage à savoir si nous continuons la distribution ou si nous demandons aux personnes de venir le retirer le jour des vœux de la municipalité par exemple (sauf bien sûr pour les personnes hospitalisées, très fatiguées ou sans moyen de locomotion). L'assemblée décide de maintenir le système de distribution. Ainsi les 35 colis seront distribués par les élus le samedi 22 décembre.

Les vœux de la municipalité auront lieu le samedi 5 janvier 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos la séance à 22 heures 35.

Trelins, le 10 décembre 2018.

Jean Paul RAVEL, Maire,

